



MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LA
Fédération des producteurs maraîchers du Québec

Relativement au projet de loi n° 92
Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et
visant à renforcer leur protection

Commission des transports et de l'environnement

Assemblée Nationale du Québec

Le 9 septembre 2008

L'EAU POUR NOURRIR

INTRODUCTION

M. le Président, Mme la ministre, Mmes, MM. les députés, permettez-moi d'abord de vous présenter les personnes qui m'accompagnent: tout d'abord,

- M. François Cousineau, producteur maraîcher, Les Jardins Paul Cousineau & fils inc.;
- M. Stéphane Verner, spécialiste en irrigation, la Ferme Vert nature;
- M. Louis Gosselin, producteurs de fraises, ferme Francois Gosselin inc., président de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec;
- M. Yvon Douville, coordonnateur de la Fédération des producteurs maraîchers du Québec.

Nous saluons tout d'abord le gouvernement pour son initiative de vouloir protéger cette ressource vitale qu'est l'eau. Nous remercions la présente Commission de nous donner l'opportunité de présenter nos préoccupations.

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec défend les intérêts de plus de 1000 producteurs maraîchers du Québec. Par maraîcher, nous entendons des légumes et des fruits comme le brocoli, la laitue, la carotte, la fraise et la framboise qui sont cultivés en plein champ.

La culture maraîchère s'étend sur plus de 25 000 ha de terres réparties dans toutes les régions du Québec. L'objectif principal de nos producteurs est de fournir les produits les plus sains qui soient aux consommateurs.

Le présent projet de loi interpelle indiscutablement nos producteurs. Ils nous ont transmis plusieurs commentaires face à ce projet de loi. L'essentiel de ces commentaires porte sur l'éventualité de redevances sur l'eau pour le secteur maraîcher. Ce mémoire se concentrera donc sur cette question.

L'EAU : LE MOINS POSSIBLE

Il faut savoir en premier lieu que les cultures maraîchères ont des besoins en eau pour pouvoir bien se développer et répondre aux besoins des consommateurs. Par leur nature, les fruits et légumes contiennent beaucoup d'eau. À titre d'exemple, le brocoli, la carotte, la laitue et les fraises contiennent tous plus de 85 % en eau. Cela diffère grandement de d'autres denrées agricoles courantes, comme le blé, qui contient environ 15 % d'eau. L'eau est donc la composante principale des denrées maraîchères vendues au frais.

En règle générale, il faut 2-3 cm d'eau par semaine de croissance pour combler les besoins des plantes maraîchères. La régularité de l'approvisionnement est importante : il ne suffit pas d'un déluge au printemps mais d'un apport léger mais régulier d'eau.

La principale utilisation de l'eau par les producteurs maraîchers concerne donc l'irrigation des cultures, bien que l'eau soit aussi utilisée pour le lavage des légumes. Une récente enquête du groupe AGE^{CO}¹, en partie financée par un programme du gouvernement du Québec, a permis de dresser un portrait fidèle de cet aspect. On y apprend que 70 % des producteurs maraîchers irriguent leurs terres. Les moyens les plus communs d'irriguer les terres sont par aspersion (gicleurs et canons élevés à environ 1-1,5 m) et par goutte à goutte (un tuyau déposé sur le sol).

Pour les producteurs maraîchers, l'irrigation n'est pas une activité gratuite. Il y a, entre autres, des frais d'infrastructures, de conformité réglementaire et de pompage, avant même qu'une seule goutte d'eau ne soit répandue dans les champs. Je vous donne un exemple concret de ces frais pour une ferme maraîchère :

Infrastructure :

Ligne hydroélectrique 550 V de 1 km :	40 000 \$
Creusage d'un puits de 60 m :	6 000 \$
Pompe et tuyau d'amenée :	8 000 \$

Conformité règlementaire :

Étude hydrologique :	20 000 \$
Autorisation :	4 000 \$

Frais de pompage de l'eau

Électricité pompe 15 HP, 400 gal/min (90 m ³ /h)	3 \$/h
---	--------

L'ampleur de ces frais nous amène à affirmer que les producteurs n'irriguent qu'au besoin seulement. D'ailleurs, une irrigation excessive favorise le développement de maladies qui sont très nuisibles pour la qualité de la récolte. Un souci d'efficacité leur a fait prendre un certain nombre de décisions d'affaires pour réduire la consommation d'eau :

- 1) l'utilisation croissante d'appareils et techniques pour déterminer le besoin réel en eau;
- 2) l'usage grandissant de techniques d'irrigation qui réduisent la consommation d'eau (par exemple la technique du goutte à goutte qui est maintenant employée sur 40 % des entreprises maraîchères);
- 3) changements cultureux qui permettent de mieux conserver l'eau (50 % des fermes utilisaient la plasticulture en 2007). Le plastique permet de réduire l'évaporation de l'eau dans l'atmosphère et ainsi de réduire l'usage de l'eau.

DES MARAÎCHERS PROACTIFS EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU

Les producteurs maraîchers s'intéressent depuis longtemps à la protection de l'eau. Ils ont conduit une étude sur les problématiques environnementales du secteur en 2006. Nous avons également fait part de nos préoccupations lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture afin de protéger cette ressource, notre recommandation étant la mise en place d'une gestion globale de l'irrigation dans le secteur maraîcher, autant au niveau macro que micro. Les exigences en salubrité de plusieurs grandes chaînes alimentaires ont entraîné dans leur suite une gestion très serrée de la qualité de l'eau utilisée et retournée dans le milieu.

Les producteurs maraîchers ont été également très proactifs pour réaliser des projets permettant de mieux connaître et mieux gérer l'eau. Le site Internet du Conseil de développement de l'agriculture du Québec révèle que les producteurs maraîchers ont réalisé pas moins de 181 projets visant à établir des infrastructures permettant de mieux gérer l'eau dans le cadre du récent programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec. Le tout correspondait à des investissements de 2,7 M\$. Des études hydrologiques et de pompage ont été également effectuées dans pratiquement toutes les régions maraîchères du Québec pour une valeur de 6,4 M\$. Nous aimerions mentionner que le ministère de l'environnement du Québec et du Canada ainsi que le MAPAQ figurent sur le comité de choix des projets et qu'ils sont partenaires de ces programmes. Nous croyons que ces programmes

devraient être poursuivis et que d'autres, comme un programme d'aide pour mettre en place des méthodes réductrices d'usage de l'eau en milieu maraîcher, pourraient être mis de l'avant pour renforcer les initiatives déjà existantes pour réduire la consommation d'eau. Ces programmes ne peuvent qu'être un succès auprès des producteurs car ceux-ci veulent utiliser le moins d'eau possible, en raison des coûts et des répercussions environnementales possibles.

L'UTILISATION DE L'EAU SUR LES TERRES MARAÎCHÈRES

Une dynamique particulière de l'irrigation des cultures maraîchères est que ce ne sont pas les cultures qui sont irriguées, mais le sol lui-même. L'irrigation par aspersion projette l'eau au sol d'une hauteur de 1 à 1,5 m. La majeure partie de cette eau retourne dans le sol alors qu'une faible proportion (15 %) est perdue par évaporation. Parvenue au sol, l'eau est utilisée par la plante ou percole dans celui-ci, ce qui permet un rechargement des nappes. Le système par goutte à goutte est similaire, sauf que la perte par évaporation est encore plus faible. L'eau pompée est donc recyclée à maints égards et retourne en bonne partie là où elle a été prise.

Compte tenu de cette dynamique de recyclage sur le site même et de la quantité moyenne de précipitation reçue au Québec, les maraîchers n'observent pas de problèmes d'épuisement de leurs sources d'eau.

LES AVANTAGES DE NOS CONCURRENTS

La référence en matière de concurrence étrangère en milieu maraîcher est la Vallée impériale en Californie et dans la région de l'Arizona. Dans ce lieu de production majeur, des canaux d'eau ont été aménagés par les gouvernements afin de fournir les producteurs. Des visites effectuées l'an dernier nous ont permis de constater que les producteurs ne versent aucune redevance au gouvernement pour la ressource eau en tant que tel. Un montant est simplement chargé pour l'entretien du système de canalisation, soit 12,50 \$ pour une quantité de 1224 m³ (1 acre-pied). En d'autres mots, cela représente 1 cent du m³. La même quantité d'eau coûte 40,50 \$ ici au Québec en frais de pompage (basé sur l'exemple précédent). Ainsi donc, notre principal compétiteur jouit d'absence de redevances gouvernementales sur l'eau, en plus de payer 3,24 fois moins que nous pour avoir accès à l'eau d'irrigation. D'autres compétiteurs importants ne paient pas non plus pour l'eau (ex. : Floride et Ontario).

L'imposition de redevances sur l'eau au Québec en milieu maraîcher diminuerait donc notre capacité concurrentielle. La nature de notre industrie faisant que le prix est un critère très important, il en découlerait la perte de certains marchés sensibles et une plus grande présence de fruits et légumes étrangers sur nos tablettes.

LES FRUITS ET LÉGUMES : PILIERS DE L'ALIMENTATION

L'évolution des connaissances en nutrition a placé les producteurs maraîchers en position de pourvoyeurs du pilier de l'alimentation. Ce fait se concrétise par la première place qu'occupe désormais les fruits et légumes dans le guide alimentaire canadien et ce, avant les produits de base traditionnels comme les produits céréaliers et laitiers. Les fruits et légumes sont donc devenus le pilier de l'alimentation du citoyen canadien, et québécois. C'est dans ce contexte que de vastes campagnes comme « MANGEQUÉBEC.COM » et « METTEZ LE QUÉBEC DANS VOTRE ASSIETTE » font la promotion de la consommation des fruits et légumes du Québec. L'intention est claire : *augmenter la consommation de légumes et de fruits provenant du Québec, et ce, afin de favoriser une alimentation saine pour le plus grand nombre.*

Dans ce contexte, nous pensons que l'imposition de redevances sur l'eau aura des répercussions négatives dans l'atteinte de ce but. Les redevances sur l'eau au Québec, et pas ailleurs, forceront les maraîchers à augmenter leurs prix de vente et ce sera finalement le consommateur qui paiera la facture. Il pourrait entre autres en résulter que les plus démunis de la société pourraient être tentés de diminuer leur consommation de produits de base essentiels pour la santé. Ces prix plus élevés des produits québécois pourraient aussi entraîner une plus forte présence de fruits et légumes de provenance étrangère sur nos tablettes. Dans les deux cas, l'objectif d'augmenter la consommation de fruits et légumes cultivés ici sera amenuisé.

Plus fondamentalement encore, nous croyons qu'il faut favoriser l'accès au plus grand nombre d'aliments requis pour le maintien d'une bonne santé. Les aliments comme les fruits et légumes ne sont pas des biens de luxe, dont on peut se passer, mais des biens de base. En ce sens, il nous est inadmissible que des mesures qui pourraient en restreindre l'accès, directement ou indirectement, soient mises en place. C'est pourquoi nous pensons que le gouvernement devrait exempter les producteurs de fruits et légumes du Québec des redevances prévues sur les prélèvements et l'utilisation de l'eau, comme cela se fait en Ontario.

CONCLUSION

La Fédération des producteurs maraîchers du Québec est heureuse de constater que le gouvernement a l'intention de mettre en place une loi dont l'une des conséquences sera de protéger la ressource de l'eau. En tant que producteurs de fruits et légumes qui sommes en contact quotidien avec l'eau, nous sommes positivement interpellés par cet objectif.

Cependant, en raison même de la nature des produits que nous produisons, dont nous souhaitons favoriser la consommation par le plus grand nombre, nous pensons qu'il est éthiquement inapproprié pour le gouvernement d'exiger des redevances sur l'eau pour les producteurs maraîchers. Une telle mesure réduirait de surcroît la capacité compétitive de nos producteurs en comparaison des états ou provinces qui ont exempté le secteur agricole de telles redevances. De plus, nous croyons que cette mesure pourrait entraîner une diminution de la consommation des fruits et légumes d'ici en raison des coûts plus élevés de production, ce qui représenterait une contradiction avec les programmes gouvernementaux actuels qui favorisent les l'achat local.

La nature même de la réalité de la production maraîchère fait en sorte que nous désirons irriguer le moins possible. Notre désir est de prendre le moins d'eau possible et c'est pourquoi les maraîchers mettent de plus en plus en place des mesures d'économie d'eau. Nous sommes ouverts à accueillir des suggestions ou incitatifs gouvernementaux qui permettrait de réduire encore davantage notre usage de l'eau.

En conclusion, nous sommes des producteurs d'aliments de base qui répondent aux besoins les plus fondamentaux de l'être humain.

ⁱ AGECO. 2007. Portrait et priorités du secteur maraîcher québécois.